

# Le Pass'Engagement

Un dispositif pour les **16-25 ans**

# action!

Le Département, la Caf, les EPCI de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Communauté de communes Kreiz-Breizh, de Loudéac communauté et l'ADIJ  
**s'engagent auprès des jeunes**  
en quête d'autonomie



Découvre le monde associatif à travers **l'engagement bénévole** et bénéficie d'un **coup de pouce** pour **réaliser ton projet !**



Tu as entre 16 et 25 ans ?

Tu souhaites t'engager  
dans une association  
ou un centre social pour :

## rendre service

**intervenir** auprès de personnes  
âgées et/ou handicapées,

**accompagner** l'aide aux devoirs,

**encadrer** des activités  
sportives, culturelles...

Tu as besoin d'un financement  
pour réaliser un projet  
personnel et / ou professionnel

qui n'a pas encore débuté (formation,  
mobilité, logement)

Dépose un dossier de candidature  
**Pass'Engagement !**

et bénéficie d'un financement  
en contrepartie de ton engagement citoyen

Date limite de dépôt des candidatures :

**le 1<sup>er</sup> juin 2023**

Le Département, la CAF,  
les EPCI de Saint-Brieuc Armor  
Agglomération, de la Com-  
munauté de communes Kreiz-  
Breizh, de Loudéac communauté  
et l'ADIJ  
aux côtés des jeunes



Qu'est-ce que  
**Le Pass'Engagement?**

Le **Pass'Engagement** est un dispositif incitant à une citoyenneté active et responsable dédié aux 16-25 ans.

Il est demandé au jeune de **s'engager 2 h minimum par semaine**, de septembre 2023 à juin 2024 au sein d'une association costarmoricaine ou d'un centre social **sur une action visant à rendre service aux personnes.**

En contrepartie, **une bourse pouvant aller jusqu'à 1 200 euros est accordée** pour soutenir un projet personnel et / ou professionnel



## Qui peut en bénéficier ?

Les jeunes de 16 à 25 ans, quelle que soit leur situation, domiciliés sur le territoire des Côtes d'Armor depuis plus de 6 mois (jeunes issus du territoire et/ou justifiant d'une adresse dans les Côtes d'Armor).

## Comment en bénéficier ?

Le dossier est à télécharger sur **cotesdarmor.fr** ou **caf.fr** ou à retirer à la Maison du Département de votre territoire.

Une fois le dossier dûment renseigné, accompagné des pièces demandées, adressez-le au référent Pass'Engagement de la Maison du Département de votre territoire.

Un entretien obligatoire permettra ensuite de cerner vos motivations, votre engagement et d'échanger sur votre projet.

Rendez-vous sur  
**cotesdarmor.fr**  
ou **caf.fr**



Dpr22-DIRCOM-KL-03/23